

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE 3 FÉVRIER 2025 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 février, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 28 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2025-003

Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 27

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur François DAVIET à Monsieur Pierre BANNES
Monsieur Yannick KAWA à Madame Elodie DONDIN
Madame Nolwen LENNOZ à Madame Elisabeth BOIVIN
Madame Virginie MATHIEU à Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF
Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Séverine MUGNIER
Madame Olivia REBOULET à Monsieur Rocco COLELLA
Monsieur Anthony VITTOZ à Madame Floriane ESCOLANO

Secrétaire de séance :

Madame Élisabeth BOIVIN

Monsieur Stéphane RIALLAND, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à la vie économique et à l'aménagement du territoire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le code général des collectivités territoriales à son article L2241-1 dispose que : « *Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.* »

Le tableau annexé présente le détail des acquisitions et cessions délibérées en 2024. Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2024.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à la vie économique et à l'aménagement du territoire ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Prend acte de l'ensemble des acquisitions et cessions décidées sur l'année 2024.

Article 2 :

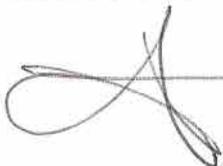
Autorise Madame le Maire à signer tous les actes s'y afférent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Élisabeth BOIVIN



Le Maire
Séverine MUGNIER



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

De sa réception en Préfecture le 05/02/2025

De sa publication le 05/02/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le 05/02/2025

ID : 074-217400266-20250203-DEL_2025_003-DE



Annexe à la délibération n° 2025-003
Bilan des acquisitions et cessions immobilières
pour l'année 2024

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le 05/02/2025



ID : 074-217400266-20250203-DEL_2025_003-DE

Acquisitions foncières délibérées en 2024							
DELIBERATION	ADRESSE	N° PARCELLE	SUPERFICIE TOTALE M ²	SUPERFICIE ACQUISE M ²	ZONAGE	PRIX /M ²	PRIX
DEL 2024-004	route des Morzies	C 2502	290	290	UC	20,00 €	5 800,00 €
DEL 2024-005	Marachon	C 818	795	795	N	0,28 €	273,56 €
		C 819	138	138	N	0,28 €	
		C 2093	44	44	N	0,28 €	
		C 808	1 598	47	N	0,28 €	
DEL 2024-006	La Mandallaz - le sangle	A 543	9 330	9 330	N	0,20 €	2 514,00 €
		A 552	3 240	3 240	N	0,20 €	
DEL 2024-007	La Mandallaz - sous le sangle	A 597	635	635	N	0,00 €	0,00 €
		A 598	11 805	11 805	N	0,00 €	
DEL 2024-017	Marachon	C 816	750	750	N	0,28 €	844,20 €
		C 823	1 085	1 085	N	0,28 €	
		C 824	588	588	N	0,28 €	
		C 825	592	592	N	0,28 €	
		C 807	2 588	108	N	0,28 €	
DEL 2024-028	La Mandallaz - sous le sangle	A 619	720	720	N	0,20 €	4 097,80 €
		A 620	19 769	19 769	N	0,20 €	
DEL 2024-029	Marachon	C 804	1 402	53	N	0,28 €	14,84 €
DEL 2024-030	route de la vie borgne	C 4505	91	91	UC	-	1,00 €
		C 4509	216	216	UC	-	
		C 4512	71	71	UC	-	
DEL 2024-031	route de la Plaine	C 4592	91	91	UC	-	1,00 €
		C 4713	29	29	UC	-	
		C 4718	2	2	UC	-	
DEL 2024-032	route de Lompraz	B 3084	145	145	UC	-	1,00 €
DEL 2024-033	route des Carasses	C 4604	11	11	UC	-	1,00 €
DEL 2024-045	route des Carasses	C 817	795	17	N	0,28 €	4,76 €
DEL 2024-046	route des Carasses	C 3789	323	176	UX	12,00 €	2 112,00 €
DEL 2024-047	route des Carasses	C 4689	252	252	UX	12,00 €	7 260,00 €
		C 4691	346	346	UX		
		C 4693	7	7	UX		
DEL 2024-048	La Mandallaz - la tête est	A 644	3 646	3 646	N	0,20 €	729,20 €
DEL 2024-053	La Mandallaz - sur bovagne	A 304	2 891	2 891	N	0,20 €	578,20 €
DEL 2024-054	route des Carasses	C 695	1 050	3	N	0,28 €	52,08 €
		C 696	14 577	183	N		
DEL 2024-055	route des Carasses	C 1747	1 760	110	UC	50,00 €	5 500,00 €
DEL 2024-056	route de Vivelle	C 4838	515	515	UAa	20,00 €	10 300,00 €
DEL 2024-057	les grandes vignes	C 591	1 722	1 722	N	Procédure bien sans maître	
	Marachon	C 811	2 085	2 085	N	Procédure bien sans maître	
DEL 2024-077	route des Carasses	C 1945	65	65	UC	50,00 €	3 250,00 €
DEL 2024-078	route des carasses	C 4842	52	52	UC	50,00 €	2 600,00 €
DEL 2024-079	La Mandallaz - la tête est	A 627	10 105	10 105	N	0,20 €	2 021,00 €
DEL 2024-080	Marachon	C 2171	655	655	UC	Procédure bien sans maître	
		C 2736	82	82	UC	Procédure bien sans maître	
DEC 2024-068	route des vieux rotets	C 2026	168	100	UC	20,00 €	2 000,00 €
total							49 999,04 €

Cessions foncières délibérées en 2024							
DELIBERATION	ADRESSE	N° PARCELLE	SUPERFICIE TOTALE M ²	SUPERFICIE CEDEE M ²	ZONE	PRIX /M ²	PRIX
DEL 2024-002	18 route de Paris	C 838	734	2 221	UA	174,25 €	387 000,00 €
		C 2067	855		UA		
		C 228	632		UA		
DEL 2024-016	65 impasse de la pierre à feu	C 4138	96,66	96,66	UX	1 655,29 €	160 000,00 €
total							547 000,00 €